

# COMMUNE DE LA TABLE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 26 novembre 2021

Membres en exercice : 10

Membres présents : 8

L'an deux mille vingt et un, le 26 novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de La Table, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.

Présents : Jean CAILLET, Jean-François CLARAZ, Christiane GIRARD, Chantal PERRAZ, Michel FORAY, Clément JACQUEMMOZ, Claudine PERRIN, Geoffrey THOMAS.

Absents Excusés : Patrice CHAPPELLET (donne pouvoir à Claudine PERRIN)  
Lina NOVEL-CATIN (donne pouvoir à Clément JACQUEMMOZ)

Secrétaire de séance : Claudine PERRIN

Une minute de silence est observée en mémoire de Louise NOVEL-CATIN

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2021 - 2021.09.01**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. RENOUELEMENT DE LA CERTIFICATION PEFC- 2021.09.02**

le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune, de ré-adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion à la politique de gestion durable de l'association PEFC et de s'engager à respecter le cahier des charges propriétaire forestier de la région AURA.

M. le Maire demandera à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, les engagements pris par la collectivité dans le cadre de son adhésion à PEFC Auvergne Rhône-Alpes ;

### **3. TARIFICATION EAU POTABLE 2021.09.03**

Le maire rappelle les tarifs appliqués pour 2020/2021 :

1. par délibération du 14 novembre 2014,
  - abonnement annuel = 25€
  - location de compteur annuelle = 15€
2. par délibération du 23 octobre 2020,
  - le coût du m3 est à 1.20€

Afin de se rapprocher des tarifs pratiqués par le Syndicat des eaux de La Rochette, il est proposé de revaloriser ces tarifs.

Aussi, après avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité les tarifs 2021-2022 suivants :

**Abonnement annuel = 30€**  
**Location de compteur = 20€**  
**Prix du m3 d'eau : 1.25€**

### **4. DEMANDES DE SUBVENTION A LA REGION AURA POUR L'ENGAZONNEMENT DU CIMETIERE- 2021.09.04**

Suite au projet d'engazonnement du cimetière, pour un coût estimé à 21 820.70€, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes (en complément de celle présentée au département dans le cadre du FDEC)

La demande de subvention auprès de la région AURA est approuvée à l'unanimité.

### **5. MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION SOCIALE « PREVOYANCE » - 2021.09.05**

Le Maire rappelle que, conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, les collectivités territoriales et établissements publics ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque « Prévoyance ».

Après délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'adhérer à la convention de participation au risque prévoyance proposée par le CDG73 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2027, et d'accorder une participation financière de 15€ par mois et par agent au prorata du temps de travail.

#### **6. DECISION MODIFICATIVE POUR UN TRANSFERT DE CREDITS A L'ARTICLE 10226D 2021.09.06**

La DM 2021.09.06 transférant des crédits d'un montant de 727.50€ de l'article D020 au D 10226 afin de permettre le remboursement d'un trop perçu d'une taxe d'aménagement est approuvée à l'unanimité.

#### **7. VŒU POUR LE REMPLACEMENT D'UN AGENT ONF 2021.09.07**

Le Maire indique que l'unité territoriale de Chambéry, dont notre commune dépend pour la gestion de la forêt communale, comprend 10 techniciens forestiers sous la responsabilité d'un ingénieur forestier. Cette unité gère plus de 80 forêts totalisant environ 15 400 hectares. Centrée sur la cluse de Chambéry, elle s'appuie sur le piémont sud des Bauges pour s'étendre à l'Est dans la Combe de Savoie jusqu'à Fréterive, au Sud-Est à la partie savoyarde de Belledonne (Arvillard et la Vallée des Huiles), et à l'Ouest et Sud-Ouest jusqu'aux confins de la Savoie avec l'Isère et l'Ain (Massif de l'Epine, Avant-pays savoyard, Chartreuse savoyarde).

La politique forestière de l'État ainsi que les acheteurs demandent une gestion toujours plus complexe et exigeante en technicité, en tâches administratives et en temps de travail : contrat d'approvisionnement au lieu de vente sur pied, unité de produit au lieu de vente en bloc, contrats bois livré usine avec cadencement régulier des livraisons 12/12e imposant la charge partielle du stockage et du transport. Par ailleurs l'évolution du droit concernant les ventes de bois et les exploitations forestières a glissé progressivement d'un régime légal et réglementaire à un régime commercial et contractuel. Cette dérive a beaucoup enlevé des pouvoirs coercitifs des fonctionnaires forestiers dans ce domaine et exigerait beaucoup plus de présence pour faire respecter les clauses des ventes. Les communes de la Vallée des Huiles ont des forêts très productives avec des volumes de travaux et d'exploitations importants qui demandent une présence continue.

Or, dans ce contexte difficile, la commune de La Table s'est retrouvée durant plusieurs mois sans technicien. ONF et avec un intérim assuré par l'agent ONF du Bourget en Huile qui se retrouve à son tour dans cette situation, depuis le départ en retraite de son technicien et alors que les besoins sont criants : Les plans d'aménagement de nos forêts communales arrivant à expiration en 2022, leur révision est urgente et les travaux d'étude devraient déjà avoir commencé. Ces documents de planification sont indispensables pour piloter la gestion de la forêt pour les 20 ans à venir.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet le vœu que le poste de triage du Bourget en Huile soit pourvu le plus rapidement possible

#### **8. AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION A L'UNITE CONSEIL EN DROIT DU CDG69**

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) propose aux collectivités et établissements publics de son territoire qui souhaitent y recourir un service de conseils juridiques. Dans le cadre de ces missions, l'adhérent à ce service peut ainsi obtenir des juristes tout conseil juridique dans les domaines relevant de ses compétences à l'exception des questions afférentes à la fonction publique territoriale.

Le cdg73 et le cdg69 se sont rapprochés afin de mutualiser ce service pour permettre aux collectivités de la Savoie d'en bénéficier. Aussi, après délibération, le Conseil décide à l'unanimité, de renouveler son adhésion à l'unité conseil en droit du CDG

### **URBANISME**

#### **DECLARATIONS PREALABLES**

##### **Arrêtés**

Karine Cuquat	Le Villard	Bornage → opposition
Chantal Chappellet	Le Villard	Réfection toiture → non-opposition
Fabien Duffaud Durand	Les Barraques	Façade et menuiseries → non-opposition

##### **Déposées**

Karine Cuquat	Le Villard	Bornage (Nouvelle demande)
Avantage Eco Energie	Repidon	Isolation Extérieure

## PERMIS DE CONSTRUIRE

### Déposés

Théo Dacheux	Le Mât	Rénovation d'une maison ancienne
Antoine Armand	Chef-Lieu	Transformation d'une grange en habitation
Thierry Brunjail (SCI La cité des Lions)	Les Boissards	Construction Maison individuelle
Corinne Vallaise/J-Marc Peguet	Le Villard	Rénovation annexe, extension terrasse

### TRAVAUX ACHEVÉS

Voirie : Chemin de la Combe

### TRAVAUX EN COURS

Maillage du réseau : raccordement Enedis en cours. La route de la Tovire est coupée. Compte tenu des conditions météo, la perturbation sera plus longue que prévue.

La mise en eau devrait se faire en janvier

Périmètres de protection : Captage des granges, reste à réaliser les remplacements en inox de la crépine et de l'échelle.

Chez Legrand, les travaux sont interrompus jusqu'en avril prochain.

Acquisitions foncières : tous les documents sont à l'enregistrement (passage du Chevreuil, chemin du Codra, Captage chez Legrand et des granges) et les règlements vont pouvoir être finalisés.

### TRAVAUX PRÉVUS

Pose d'une main courante pour les escaliers du petit parking de l'église : le devis est signé

Installation de robinets en sorties de réservoirs : à la demande de l'ARS. A voir au printemps prochain.

### AFFAIRES COMMUNALES

Usage de la piste forestière du Pontet : négociation en cours, suivie par Geoffrey Thomas.

Terrain et maison Vuillermet au chef-Lieu : A la demande de la tutelle de Mme Vuillermet, une proposition d'acquisition de l'ensemble de sa propriété par la commune va être faite.

Goûter des anciens et colis : compte tenu des conditions sanitaires difficiles, le conseil est au regret de devoir annuler le goûter des anciens. Les colis seront remis directement.

Licence 3 : en cours de transfert à la commune de Presle

Demande de ralentisseur aux Fugains : une pétition demandant l'installation d'un ralentisseur au hameau des Fugains a été déposée en Mairie. Elle sera transmise au TDL qui pourra procéder à des enregistrements.

Fibre optique : installation retardée. Il n'y aura plus de NRO (nœud de raccordement optique) à la Table, la fibre sera tirée directement depuis La Rochette.

Alpage du Champet : une visite entre l'alpagiste, l'ONF et la DDT a eu lieu cette semaine afin de réfléchir à la possibilité de procéder à un broyage complémentaire. A suivre

Demande d'achat de bois par un particulier : Claudine Perrin se rendra sur place pour voir la faisabilité.

Le prochain conseil est fixé au 17 décembre 19h30.

La séance est levée à 22h10

Le Maire,



Jean-François CLARAZ

**La neige a fait son retour et comme chaque année, afin de faciliter le déneigement, nous vous demandons de libérer le passage des voies communales.**

**Pensez également à déneiger les accès aux boîtes aux lettres et aux poubelles afin que chacun puisse faire son travail dans les meilleures conditions.**

**Merci à tous**

**PANDÉMIE 5ème VAGUE**  
**PORT DU MASQUE ET RESPECT DES GESTES BARRIÈRES**